
Chapitre I : La phrase simple

1. La phrase simple

- 1.1 Définitions selon différents critères
 - 1.2 Les types de phrases
 - 1.3 Les formes de la phrase
 - 1.4 Exercices
-

1. La phrase simple

Intuitivement, la phrase est une suite de mots que l'on peut produire et interpréter, et dont on peut aussi sentir l'unité et les limites. Les différentes définitions que l'on va voir s'appuient sur cette connaissance implicite que l'on a de la phrase.

1.1. Définitions selon différents critères

Pour une définition rigoureuse de la phrase, quatre critères interviennent : le critère typographique, prosodique, sémantique et enfin syntaxique.

1.1.1. Le critère typographique : une phrase est une suite de mots délimitée par une lettre initiale majuscule et par une forte ponctuation finale.

1.1.2. Le critère prosodique : une phrase est délimitée à l'oral par deux pauses importantes au début et à la fin.

Ex: Pierre conduit sa voiture. La suite de mots « Pierre conduit sa voiture » est une phrase parce qu'elle répond au critère graphique : elle commence avec une majuscule et se termine par un point final. A l'oral, elle est délimitée au début et à la fin par deux pauses importantes.

En revanche, la suite Coule Pierre cigogne n'est pas une phrase car elle ne répond pas aux critères suivants :

1.1.3. Le critère sémantique : une phrase est une unité de mots qui possède un sens complet et cohérent.

La suite Le petit garçon joue est une phrase car elle répond aux trois critères typographique, prosodique et sémantique. Cependant, la suite de mots Le petits garçon jouent n'est pas une phrase car elle ne répond pas au critère suivant :

1.1.4. Le critère syntaxique : une phrase est une suite de mots ordonnés de manière à répondre à certaines règles morphosyntaxiques.

Ex: Le petit garçon joue. Cette suite de mots est une phrase parce qu'elle répond aux 4 critères définitionnels.

Remarque : En français, la structure de base, dite phrase canonique, est une phrase assertive, simple (elle ne comporte qu'une seule structure phrastique) et neutre (elle n'est ni négative, ni passive, ni emphatique). L'ordre des mots correspond à la structure : **Sujet + Verbe + Complément** ou **Attribut/** ou + **CC** (mobile et facultatif).

Cas particuliers

✓ Les phrases averbales :

Souvent, à l'oral, dans un ordre, une interpellation, une exclamation ou une réponse à une question, la phrase pourrait ne pas comporter de verbe. Ex: Ouf! ; Formidable! ; Dehors! ; Les livres, tous à mettre au feu.

On peut considérer que dans ce genre de phrases, le verbe est sous-entendu. C'est généralement l'auxiliaire être.

✓ Les phrases poétiques :

Parfois, le critère sémantique peut poser problème car l'interprétation d'une phrase est fondée uniquement sur la culture personnelle et la subjectivité des locuteurs. Comme c'est souvent le cas dans la poésie moderne.

Ex: La terre est bleue comme une orange. C'est la raison pour laquelle il faudrait limiter le recours au critère sémantique au strict minimum.

1.2. Les types de phrase

La notion de type de phrase, popularisée par la grammaire générative, apporte une caractérisation morphologique, syntaxique et intonative aux phrases. Selon cette approche, les phrases se répartissent en quatre types : déclaratif, interrogatif, impératif et exclamatif.

1.2.1. Le type déclaratif : il est généralement associé à un acte d'assertion (affirmer quelque chose) ; il présente la structure de la phrase canonique GN + GV qui se trouve affectée d'une intonation à deux courbes, montante puis descendante, qui correspond au point à l'écrit. Ex: Pierre est venu.

1.2.2. Le type interrogatif : il est habituellement associé à un acte d'interrogation ou de questionnement. Ses structures et ses moyens morphosyntaxiques sont très divers (usage de termes interrogatifs, inversion du sujet, etc.). Son intonation la plus connue est montante correspondant au point d'interrogation à l'écrit. Ex: Tu viens ?
Il y a deux sortes d'interrogation : **l'interrogation totale** et **l'interrogation partielle**.

1.2.3. Le type impératif : il est habituellement associé à un acte d'intimation ou d'injonction (ordonner quelque chose à quelqu'un, au sens large ; de la prière à l'ordre vif, en passant par le conseil). Il se caractérise par l'absence de sujet du verbe quand celui-ci est au mode impératif. Son intonation est descendante et correspond à l'écrit à un point ou à un point d'exclamation. Ex: Sortez !

1.2.4. Le type exclamatif : les énoncés exclamatifs expriment l'affectivité, un sentiment plus ou moins vif du locuteur à l'égard du contenu de son énoncé. L'exclamation se caractérise à l'oral par une intonation descendante et par une syllabisation accentuée correspondant à l'écrit à un point d'exclamation final. Ce type est marqué par différents moyens linguistiques : les interjections, les présentatifs, les adverbes d'intensité...etc. Ex: C'est trop !

Ces quatre types de phrases sont à la fois obligatoires et mutuellement exclusifs : toute phrase française doit avoir une structure correspondant à au moins un seul type obligatoire. C'est la raison pour laquelle ils sont aussi appelés : les types obligatoires.

1.3. Les formes de la phrase

Les formes sont définies comme des réagencements particuliers des types obligatoires, possédant une structure syntaxique et une morphologie spécifique, mais sans intonation particulière. Ces réagencements peuvent se cumuler entre eux. Ils sont facultatifs car une phrase peut n'en comprendre aucun. Une phrase pourrait être réalisée selon les formes suivantes : passive, négative, emphatique et impersonnelle.

1.3.1. La forme passive : elle se caractérise, par rapport à la phrase active, par une permutation des groupes nominaux : sujet et complément d'objet direct, par l'adjonction d'une préposition introduisant le sujet actif qui devient un complément d'agent et par l'introduction de l'auxiliaire « être ».

Ex : La séance est ouverte par le président de l'assemblée. Les débats ont été lancés.

1.3.2. La forme négative : elle se caractérise principalement par l'utilisation de formes discontinues, associant l adverbe « ne » à des adverbes de négation comme *pas, plus, jamais*, des pronoms comme *personne*, ou un déterminant comme *aucun*.

Ex : Je n'ai jamais été aussi content. Personne n'a trouvé la bonne réponse.

1.3.3. La forme emphatique : elle désigne tout procédé d'insistance ou de mise en relief. La phrase emphatique se caractérise par deux structures différentes :

- Extraction d'un constituant de la phrase, encadré par un présentatif et un pronom relatif :
Ex : C'est lui qui arrive. C'est elle qui avait raison pour la première fois.
- Détachement d'un constituant, repris par un pronom :
Ex : Ces montagnes, elles sont magnifiques.

Dans les deux cas, le constituant extrait ou détaché de la phrase occupe une position distinguée.

1.3.4. La forme impersonnelle : la phrase impersonnelle est caractérisée par l'introduction de « il » impersonnel et le déplacement du sujet personnel après le verbe, ce qui modifie l'organisation de l'information.

Ex: Il souffle un vent terrible. Il se produit tous les jours des choses bizarres.
Il s'agit d'une affaire extrêmement complexe. Il est strictement défendu de fumer dans ces locaux.